



Mars 2019

Newsletter SRS-CSPCP Conseil suisse de présentation des comptes publics

Mesdames, Messieurs,
Chères Collègues et chers Collègues,

Le MCH2 vit et se développe. Plusieurs nouveautés vous attendent sur le site du Conseil suisse de présentation des comptes publics (www.srs-cspcp.ch) :

Plan comptable et classification fonctionnelle – Mise à jour : Le plan comptable et la classification fonctionnelle ont bénéficié de quelques retouches au début de cette année. Ces retouches sont mises en évidence dans la toute dernière version du plan à votre disposition sur le site internet du SRS-CSPCP.

Comptabilisation de contributions non-monétaires – FAQ : Par contributions non-monétaires il faut comprendre les subventions qu'une collectivité octroie en nature plutôt que sous forme monétaire à une entité tierce. Comment faut-il comptabiliser de telles contributions ? La « Foire aux questions FAQ » vous apporte la réponse.

Activation de prestations propres – FAQ : Le MCH2 prévoit de présenter à l'actif du bilan la valeur des prestations fournies par les unités administratives de la collectivité publique concernée lorsque ces prestations permettent de mettre en place une immobilisation corporelle ou incorporelle. Quelles conditions doivent être réunies pour cela ? Quelles opérations comptables faut-il passer ? La « Foire aux questions FAQ » vous apporte la réponse.

Questions de détails – FAQ : Le SRS-CSPCP est souvent sollicité concernant des questions de détails relevant de l'utilisation du plan comptable et de la classification fonctionnelle. L'ensemble des réponses aux questions posées jusqu'à fin 2018 est à votre disposition sous forme de tableau Excel®. Grâce à des filtres, vous pouvez facilement rechercher les éléments qui vous intéressent.

Consultations IPSAS – Prises de position de la Suisse : Conformément à sa mission, le SRS-CSPCP a pris position –au nom de l'ensemble des collectivités publiques suisses- sur chacune des consultations lancées en 2018 par le Comité IPSAS formulant les normes comptables internationales pour le secteur public (*IPSASB International Public Sector Accounting Standards Board*). Ces prises de positions sont à votre disposition sur le site internet du SRS-CSPCP.

Modalités du MCH2 – État de situation : Le SRS-CSPCP s'informe régulièrement pour savoir comment le MCH2 est mis en œuvre dans les cantons et dans leurs communes. Vous trouverez sur le site internet du SRS-CSPCP une synthèse de ces constats.

Rapport d'activités 2018 : La rétrospective du travail accompli par le SRS-CSPCP en 2018 est maintenant en ligne.

Développements attendus du MCH2 : Le programme de travail du SRS-CSPCP comprend en ce moment divers objets. Mentionnons en particulier la révision de la Recommandation 13 traitant de la vision consolidée. Des compléments aux recommandations sont en préparation dans les domaines suivants : comptabilisation d'un transfert d'actif du patrimoine administratif au patrimoine financier et vice versa ; modalités de bouclage du compte des investissements ; conditions d'utilisation des imputations internes. La « Foire aux questions FAQ » devrait encore s'enrichir, notamment pour indiquer comment comptabiliser le changement de zone d'un terrain appartenant à une collectivité. Le SRS-CSPCP poursuit ses réflexions pour proposer une distinction cohérente entre dédommagements, contributions et charges d'exploitation. Nous vous tiendrons informé-e-s de ces divers développements dans la prochaine Newsletter !

Toute l'actualité du MCH2 se trouve en permanence sur le site web du SRS-CSPCP. Prenez la peine de le consulter !
Avec nos meilleurs messages

Au nom du Conseil suisse de présentation des comptes publics
Nils Soguel, directeur
Evelyn Munier, secrétaire

www.srs-cspcp.ch